## PERMIS D'EXPLOITATION





Personnes déclarant l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'un débit de boissons à consommer sur place de 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> catégorie ou personnes déclarant un établissement pourvu de la « petite licence restaurant » ou de la « licence restaurant » (1) ayant suivi la formation spécifique sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons à consommer sur place ou d'un restaurant



Permis n° : 20170592 délivré en application de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique.
Le présent permis d'exploitation est délivré à :
NOM de naissance : BIENTZ
NOM d'usage :
Prénom(s) : Morgan
Né(e) le :       0       3       0       2       1       9       9       1       à :       Annecy       0       .7       4       FRANCE         Jour       Mois       Année       Commune de naissance       Département       Pays
Adresse:
50     rue     du Mont Blanc       Numéro de la voie     Extension (bis, ter,)     Type de voie (avenue, etc.)     Nom de la voie
7   4   0   0   0       Annecy       Téléphone :0675404919         Email :m.bientz@alpine-lodges.fr     Localité / Commune
Adresse professionnelle :
47 rue Cassiopée
Numéro de la voie Extension (bis, ter,) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
7   4   6   5   0   Chavanod Téléphone : 0675404919
Code postal Localité / Commune Email : m.bientz@alpine-lodges.fr
Il est délivré après le suivi de la formation qui s'est déroulée du 22/11/17 au 24/11/17 à SALLANCHES portant sur la connaissance de la législation et de la réglementation applicables aux débits de boissons
consommer sur place et aux restaurants ainsi que sur les obligations en matière de santé publique et d'ordre public, visée au l'ordre l'article R. 3332-7 du code de la santé publique et organisée par l'organisme de formation ci-dessous, agréé par le ministère d'intérieur pour dispenser cette formation.  Cocher le cas échéant (2):  Loueur de chambres d'hôtes.  Le présent permis d'exploitation, délivré à l'issue d'une formation adaptée de 7 heures sur 1 journée (articles R. 3332-4-1 et le présent permis d'exploitation, délivré à l'issue d'une formation adaptée de 7 heures sur 1 journée (articles R. 3332-4-1 et le présent permis d'exploitation, délivré à l'issue d'une formation adaptée de 7 heures sur 1 journée (articles R. 3332-4-1 et le le présent permis d'exploitation, délivré à l'issue d'une formation adaptée de 7 heures sur 1 journée (articles R. 3332-4-1 et le le le présent permis d'exploitation de le la santé publique et d'ordre public, visée au l'organisme de santé publique et d'ordre public, visée au l'organisme de formation ci-dessous, agréé par le ministère d'intérieur pour dispenser cette formation.
3332-7 al. 3 du code de la santé publique), ne vaut que pour la délivrance de boissons alcooliques dans le cadre de la location de chambres d'hôtes effectuée à l'adresse mentionnée ci-dessus.
Organisme de formation :
Dénomination sociale : FAGIHT Formation
N° SIRET:
Adresse: 221 avenue de Lyon - BP 30048
Numéro de la voie Extension (bis, ter,) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie
7   3   0   0   4   CHAMBERY CEDEX
Code postal Localité / Commune
Agréé le : 30 mai 2017 par arrêté référencé : INTD171565A
Le présent permis d'exploitation, valable dix ans à compter de sa date d'émission, expire le 24/11/27
Fait à CHAMBERY , le 2 4 1 1 2 0 1 7
Signature du représentant légal et cachet de l'organisme de formation :  221, avenue de Lyon  BP 231, 3004 CHAMAGEN CERTE
(1) A compter du 1 <sup>er</sup> juin 2011 les restaurants doivent effectuer une déclaration non seulement en cas d'ouverture man de translation (article L. 3332-4-1 du code de la santé publique).  2) Cas des personnes mentionnées à l'article L. 324-4 du code du tourisme, conformément aux dispositions du 4ème alinéa de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique